

0-16 ans



**LE GUIDE DE LA PETITE ENFANCE, DE L'ÉCOLE
ET DU PÉRISCOLAIRE DANS LE 12^e**



L'ÉDITO



Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement



Lunise MARQUIS
Adjointe à la Maire chargée de la
petite enfance, de la protection de
l'enfance et des familles



Laurent TOUZET
Adjoint à la Maire chargé
des affaires scolaires et
périscolaires

L'ambition que porte la Mairie du 12^e arrondissement est de permettre à toutes les familles de mieux concilier vie professionnelle et familiale et de favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant.

Grâce à la dynamique d'une démarche partenariale impliquant les associations, la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des intervenants de la Petite Enfance, nous veillons à la diversité des modes de garde, pour répondre au mieux à vos attentes en plaçant toujours l'enfant et ses parents au centre du projet.

La politique de la petite enfance est l'une des grandes priorités de notre mandature. Ainsi, d'ici 2020, nous aurons créé 500 nouvelles places d'accueil afin d'améliorer la qualité du service rendu aux familles.

Attachée à l'équité et à la transparence concernant le processus d'attribution des places en crèche, la Mairie du 12^e a décidé dès 2014 de mettre en place l'anonymisation des dossiers lors de chaque commission d'attribution.

Fidèles à nos objectifs visant à améliorer la vie quotidienne des familles et contribuer à la réussite scolaire des jeunes, nous poursuivons nos efforts pour accueillir tous les enfants du 12^e arrondissement, ainsi que les professionnels qui les encadrent, dans des conditions propices aux apprentissages et à l'épanouissement individuel sur les temps scolaires comme périscolaires.

Notre volonté de maintenir un niveau d'investissement important permet l'entretien de nos écoles et collèges publics. Nous sommes aussi attachés au renforcement qualitatif de l'offre périscolaire. Autour du Référent éducatif Ville, présent dans chaque école, nos équipes d'animation ont été professionnalisées. Nous sommes convaincus que les ateliers périscolaires gratuits contribuent à l'épanouissement de tous les enfants. La Ville de Paris fait le choix fort de pérenniser cette offre en cette rentrée.

Ce guide pratique permettra donc à tous les parents d'enfants âgés de 0 à 16 ans de connaître les nombreux services proposés, les aides et autres dispositifs mis à leur disposition dans l'arrondissement. Cette information peut être complétée par des conseils personnalisés, délivrés par le Relais informations familles du 12^e situé en Mairie d'arrondissement.

Nous espérons que chaque famille trouvera ici les solutions qui lui seront nécessaires pour vivre au mieux dans notre arrondissement.

Bonne lecture.

Catherine BARATTI-ELBAZ, Lunise MARQUIS et Laurent TOUZET



LA PETITE ENFANCE

P4 LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE

P8 L'INSCRIPTION EN CRÈCHES MUNICIPALES

P11 LES STRUCTURES D'INFORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

P12 L'ÉVEIL DES TOUT-PETITS

SOURCES D'INFORMATIONS SUR L'ENSEMBLE DES MODES D'ACCUEIL

Les pages de Paris.fr « faire garder mon enfant » :
Pour vous aider à faire votre choix entre les différents modes de garde et comparer les coûts, rendez-vous sur le site www.paris.fr/creches

Des conseillers sont à votre écoute par téléphone : 01 42 76 75 00
ou par mail : fairegarder-monenfant@paris.fr

CHIFFRES-CLÉS



3 770

ENFANTS DE MOINS
DE 3 ANS DANS 12^E

2 267
DONT PLACES D'ACCUEIL

1 828
PLACES EN STRUCTURES
MUNICIPALES

439
PLACES EN STRUCTURES
ASSOCIATIVES

500
PLACES CRÉÉES SUR LA
MANDATURE D'ICI 2020

164
PLACES CRÉÉES
DEPUIS 2014

LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE

L'OFFRE MUNICIPALE DE GARDE COLLECTIVE

En raison de l'anonymisation de la commission d'attribution, l'élue en charge de la petite enfance et les responsables de crèches municipales ne reçoivent pas les familles en attente d'une place en crèche. Cependant des réunions d'information sont régulièrement organisées en Mairie afin de présenter les différents modes de garde.

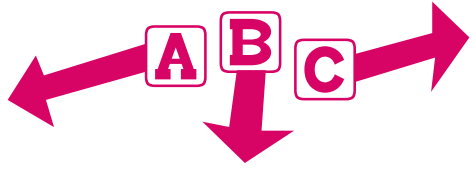
Crèches collectives municipales

Elles accueillent des **enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans** dans un cadre spécialement conçu pour les tout-petits. Répartis par tranches d'âge ou multi-âges, les enfants sont **encadrés par des professionnels** : auxiliaires de puériculture, éducatrices et éducateurs de jeunes enfants. Les crèches collectives municipales sont au nombre de 23 dans l'arrondissement. Les enfants sont accueillis en crèche collective **à temps plein ou à temps partiel** ; **l'établissement est ouvert toute la journée** sans interruption de 7h30 à 18h30, avec une amplitude horaire maximum de 10h pour l'enfant.

Crèche Collective 11 bis rue Edouard Robert	01 53 33 51 80
Crèche Collective 14-16 rue Pierre Bourdan	01 46 28 59 62
Crèche Collective 27 rue Pommard	01 49 28 56 25
Crèche Collective 295 rue de Charenton	01 49 28 54 30
Crèche Collective 11 rue Villiot	01 44 73 86 20
Crèche Collective 4 rue Marie Laurencin	01 43 41 17 69
Crèche Collective 43 rue de Picpus	01 53 44 43 30
Crèche Collective 6 rue des Jardiniers	01 43 41 35 35
Crèche Collective 6 rue Eugénie Eboué	01 43 46 67 02
Crèche Collective 61 rue du Rendez Vous	01 49 28 52 80
Crèche Collective 72 avenue Daumesnil	01 49 28 51 51
Crèche Collective 8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY1)	01 53 18 26 00
Crèche Collective 8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY2)	01 53 18 27 23
Crèche Collective 18 rue Georges et Maï Politzer	01 44 73 84 45
Crèche Collective 4 impasse Druinot	01 44 75 46 55
Crèche Collective 16bis avenue de Saint Mandé	01 44 75 70 85
Crèche collective 11 rue du Charolais	01 43 46 22 55
Crèche collective 33 rue Montéra	01 40 02 98 70
Crèche collective 7 rue de Gravelle	01 44 74 34 35
Mini Crèche Collective 4 rue de Toul (à partir d'1 an jusqu'à 3 ans)	01 43 44 91 00
Mini Crèche Collective 49 rue François Truffaut	01 55 78 25 70
Mini Crèche Collective 33-33bis rue Montgallet	01 44 68 85 80



La crèche Cotte (7 rue de Cotte) est une crèche collective municipale qui a développé un accueil spécifique pour les familles de parents ou d'enfants sourds et malentendants.



Crèche familiale municipale

La crèche familiale est un établissement regroupant des assistantes maternelles agréées et salariées par la Ville de Paris. Chaque assistante maternelle accueille à son domicile, et pendant la journée de travail de leurs parents, au maximum 3 enfants de moins de 3 ans. Les tarifs et horaires sont identiques à une crèche collective municipale. Une fois par semaine, les assistantes maternelles accompagnent l'enfant dans les locaux de la crèche familiale. Ainsi, la crèche familiale combine mode de garde individuel et collectif permettant à la fois une relation personnalisée et une socialisation avec d'autres enfants. Les places de cette structure sont attribuées par la Commission d'attribution.

- **Crèche familiale municipale**
43 rue de Picpus
01 53 44 43 34

Crèches hospitalières

Dans trois établissements petite enfance se trouvant à l'intérieur de structures hospitalières, la Mairie du 12^e a réservé plusieurs places dont l'attribution se fait par le biais de la commission. Ces crèches ont la particularité de proposer des **horaires décalés**.

- **Quinze-Vingt**
28 rue de Charenton
- **Saint-Antoine**
184 rue du faubourg Saint Antoine
- **Trousseau**
26 avenue du docteur Arnold Netter

Haltes-garderies

Les haltes-garderies accueillent les enfants de 2 mois et demi à 6 ans à l'heure ou à la demi-journée, sans repas. Elles permettent aux parents de disposer d'un temps libre pour se consacrer à leurs diverses obligations, de socialiser l'enfant, le préparer à la séparation parentale en douceur et de proposer différentes activités d'éveil encadrées par un personnel qualifié. La demande d'inscription en halte-garderie se fait directement auprès du responsable d'établissement.

- **Halte-garderie Picpus**
43 rue de Picpus
01 53 44 43 38
- **Halte-garderie Daumesnil**
130 avenue Daumesnil
01 44 68 13 61
- **Halte-garderie Paul Dukas**
5 rue Paul Dukas
01 44 68 83 25
- **Halte-garderie Tourneux**
15 impasse Tourneux
01 71 18 75 50

L'OFFRE ASSOCIATIVE DE GARDE COLLECTIVE

Les crèches associatives

Les crèches associatives sont subventionnées par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales. Elles gèrent elles-mêmes leurs attributions. La tarification est identique à celle des crèches municipales.

- **Crèche Caramel** (en appartement 7h30/21h)
48 rue de Wattignies
01 43 44 03 88 - caramel.asso.fr
- **Maison Kangourou** (de 2 mois et demi à 4 ans)
30 bis rue Victor Chevreuil - 36 rue de Picpus
01 53 34 11 61 - www.lamaisonkangourou.com
- **Le Moulin en Herbe** (de 2 mois et demi à 4 ans)
16-20 rue des Meuniers
01 43 07 64 90
lemoulinenherbe@lamaisondes-boutchou.org
- **Au Bonheur des Ours** (de 2 mois et demi à 3 ans)
180 avenue Daumesnil
01 40 01 00 49 - www.abcpuericulture.com
aubonheurdesours@abcpuericulture.com

Les multi-accueils associatifs

Les multi-accueils combinent au sein d'une même structure des modes d'accueils occasionnels, réguliers à temps partiel ou à temps plein. Le multi-accueil peut proposer une garde à temps complet qui nécessite une inscription en mairie et est accordée par la commission d'attribution des places en crèches.

- **La Maison des Ours** (de 2 mois et demi à 3 ans)
9 rue Fernand Foureau
09 61 50 06 10 - caramel.asso.fr
- **Les Petits Soleils** (de 2 mois et demi à 6 ans)
28/30 rue Baron le Roy
01 53 17 34 15 - www.croix-saint-simon.org
- **Halte Garderie Multi-Accueil Le Baobab** (de 6 mois à 4 ans)
6/8 impasse Barrier
01 55 78 86 60 - www.groupe-sos.org
- **Multi-Accueil Reuilly** (de 2 mois et demi à 3 ans)
13 rue de Reuilly
01 44 93 23 95 - www.crescendo.asso.fr
reuilly@groupe-sos.org
- **Multi-accueil ARFORG**
75 rue de Reuilly

Les crèches parentales associatives

Ce sont des crèches collectives gérées par une association de parents. Ces derniers s'engagent à participer à la garde des enfants, avec le soutien de personnels qualifiés dont une responsable technique éducative. Inscription et renseignement directement auprès des structures.

- **Les Crocos**
180 avenue Daumesnil
01 44 67 80 40 - www.lescrocros.fr
- **Les Gardons**
15 rue Montgallet
01 43 42 25 14 - www.crechelesgardons.fr
- **Les pieds tendres**
10 passage Abel Leblanc
01 43 45 91 03 - www.lespiedstendres.fr
- **Le Moulin Bleu**
60 bis rue de Picpus
01 44 67 09 83 - www.creche-moulin-bleu.fr

Les haltes garderies associatives

Elles accueillent des enfants d'âges différents selon la structure et proposent des repas. Les structures gèrent elles-mêmes leurs attributions.

- **Croque Nuage** (de 4 mois à 3 ans)
30 rue Erard
01 43 41 13 56 - croquenuage.free.fr
- **Relais 59** (de 3 mois à 4 ans) de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
1 rue Hector Malot
01 43 43 20 82 - csrelais59.org
- **Origami** (de la marche à 6 ans) de 8h30 à 18h
16 rue de Prague
01 53 17 68 48 - hg.origami.free.fr



LA MAISON DAGOBERT ET L'ÉCOLE GULLIVER



L'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants, (A.P.A.T.E), a pour vocation de lutter contre l'exclusion des enfants pour cause de handicap ou de maladie en pratiquant l'intégration collective de ces enfants dans des établissements qu'elle crée et gère. Dans le 12^e, l'association propose 2 structures, La Maison Dagobert et l'école Gulliver, dont la particularité est d'accueillir un tiers d'enfants porteurs de handicap aux côtés d'autres enfants non porteurs de handicap.

La Maison Dagobert

Etablissement multi-accueil proposant des demi-journées ou des journées complètes (en fonction des places disponibles) aux enfants, âgés de 1 an à 6 ans. Les inscriptions s'effectuent pour l'année et débutent au mois de mai pour la rentrée de septembre. La Maison Dagobert accueille une vingtaine d'enfants.

- **La Maison Dagobert**
30 rue Erard 75012 Paris
01 40 02 04 88

L'école Gulliver

Jardin d'enfants de 36 places, l'école Gulliver accueille des enfants, âgés de 2 à 6 ans, en journées continues. Les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année, sur liste d'attente, pour la rentrée suivante.

- **L'école Gulliver**
59/61 rue des Pirogues de Bercy 75012 Paris
01 43 46 25 20

Pour plus d'informations rendez-vous sur www.apate.fr

LES MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL

Les assistantes maternelles employées par des particuliers

Agréées et contrôlées par le service d'agrément des assistants maternels et familiaux, les assistantes maternelles assurent à leur domicile la garde de 1 à 3 enfants dès l'âge de 2 mois et demi. Elles ont accès au Relais assistant maternel (RAM), lieu d'échanges et de loisirs pour les enfants.

- **Service d'agrément des assistants maternels et familiaux et Relais assistant maternel**
31 rue de Rambouillet - 01 55 78 86 40

A noter : le service d'agrément met à la disposition des parents la liste des assistantes maternelles agréées dans le 12^e arrondissement..

Les auxiliaires parentales

Employées directement par les parents à leur domicile, les auxiliaires parentales gardent les enfants au domicile de la famille. La garde pouvant être partagée entre plusieurs familles, les parents volontaires disposent d'une plateforme d'annonces sur le site : <https://letribus.paris.fr/>.

Les aides financières pour les accueils individuels

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) : si vous faites garder votre enfant de moins de six ans par une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile, la CAF prend en charge une partie de la rémunération de votre salarié et des cotisations sociales. Pour plus d'informations : www.caf.fr

Allocation Paris Petit à Domicile (PAPADO) : cette aide est versée sous certaines conditions pour les familles faisant garder à leur domicile un enfant âgé de moins de 3 ans. Le formulaire de demande est à télécharger sur le site paris.fr (icône "services et infos pratiques", rubrique Famille et éducation) ou à retirer auprès de la section du 12^e arrondissement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (108 avenue Daumesnil).

L'INSCRIPTION EN CRÈCHES MUNICIPALES

Les démarches en mairie d'arrondissement

Pré-inscription :

- › Au Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 12^e arrondissement, 130 avenue Daumesnil
- › A partir du 6^e mois de grossesse

Pièces à présenter :

- › Pièces d'identité des deux parents
- › Livret de famille ou acte de naissance si l'enfant est né
- › 3 dernières fiches de paie ou dernier avis d'imposition commun ou non des parents

Confirmation d'inscription :

- › Après la naissance de votre enfant, vous devez venir confirmer la préinscription avec l'acte de naissance et/ou faire une inscription directe (pièces justificatives ci-dessus) au RIF de la Mairie du 12^e

Renouvellement des demandes :

Un courrier de renouvellement de votre demande de crèche vous sera envoyé dans le cinquième mois suivant votre inscription si celle-ci n'a pas pu être satisfaite. Si vous souhaitez maintenir votre demande de place en crèche, il est impératif de retourner le coupon complété dans les meilleurs délais, à défaut votre demande sera archivée.

La commission d'attribution des place en crèche

L'équipe municipale du 12^e est attachée à l'équité et à la transparence concernant le processus d'attribution des places en crèche. C'est pourquoi l'attribution des places dans les établissements d'accueil de la petite enfance est anonymisée depuis 2014. La commission d'attribution se réunit une fois par mois (sauf en juillet et août).

Composition :

- › Elu-e-s du Conseil d'Arrondissement, représentatifs de la majorité et de l'opposition
- › Coordinatrices de crèches de secteur
- › Responsables et adjointes des établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance
- › Médecins et puéricultrices de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I)
- › Assistantes sociales, puéricultrices de secteur
- › Responsable du relais assistant maternel
- › Responsables des crèches associatives

Critères d'appréciation des dossiers :

- › Situation professionnelle des parents
- › Santé des enfants et des parents, longue maladie, handicap, etc
- › Situation familiale, conditions d'hébergement, ressources, composition de la famille
- › Naissance multiple, fratrie, famille nombreuse





Service d'inscription en ligne

Dans le cadre des facilités offertes aux usagers parisiens, un téléservice est mis en place. Ce téléservice offre 4 fonctionnalités :

Formuler une demande de pré-inscription

Actualiser / annuler la demande d'inscription

Formuler une demande de rendez-vous en mairie

Suivre l'état d'avancement de la demande d'inscription

Le service d'inscription en ligne est accessible sur le portail de la mairie : mairie12.paris.fr / mes démarches / enfance et affaires scolaires

Saisir une pré-demande d'inscription en établissement d'accueil de la petite enfance

Ce formulaire vous permet de saisir une demande de pré-inscription en établissement d'accueil de la petite enfance au sein du 12^e arrondissement.

Attention ! **Nous vous rappelons que la demande de pré-inscription saisie en ligne ne vaut pas inscription.** Le passage en mairie reste obligatoire afin de présenter les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement de votre demande.

Formuler une demande de rendez-vous avec le Relais Informations Familles (RIF) pour valider la demande d'inscription

Grâce au formulaire de demande de rendez vous, vous pouvez sélectionner un créneau proposé par la Mairie du 12^e afin de venir valider votre demande de pré-inscription.

Actualiser ou annuler votre demande d'inscription

Ce formulaire de mise à jour vous offre deux possibilités :

- › **Confirmer votre demande** : ce formulaire vous permet de maintenir votre demande active pendant 6 mois. Vous pouvez également mettre à jour vos coordonnées téléphoniques, mails ou indiquer la date de naissance de votre enfant.
- › **Annuler votre demande** : Si vous n'avez plus besoin d'une place au sein d'un établissement d'accueil de la petite enfance au sein de l'arrondissement, vous pouvez annuler votre demande.

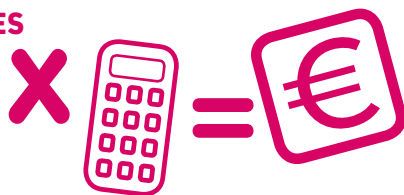
Suivre l'avancement de votre demande d'inscription

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande en vous connectant à l'aide de l'identifiant et du mot de passe fournis sur le certificat d'inscription remis par la mairie à l'issue de votre rendez vous. Lors de votre première connexion, le mot de passe sera à réinitialiser.

NOUVEAUTÉ DE CETTE RENTRÉE

La mairie du 12^e arrondissement vous propose un espace numérique. Des agents de la mairie sont à votre disposition pour vous accompagner, si vous en avez le besoin, dans l'utilisation des services en ligne grâce à l'installation de 2 bornes numériques, à l'accueil de la mairie et au Relais Informations Familles.

> L'INSCRIPTION EN CRECHES MUNICIPALES



Les tarifs

Pour calculer votre tarif vous devez

- Calculer vos ressources mensuelles, en divisant vos revenus annuels par 12.
- Multiplier vos ressources mensuelles par un coefficient fonction du nombre d'enfants.

Tarifs journaliers pour les crèches

1 enfant à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.006
2 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.005
3 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.004
4 enfants ou + à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.003

Tarifs horaires pour les haltes garderies

1 enfant à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0006
2 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0005
3 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0004
4 enfants ou + à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0003

La Caisse Nationale des Allocations Familiales a fixé une révision des tarifs au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base des revenus perçus par les familles durant l'année N-2. Cette révision qui concerne l'ensemble des familles permet une actualisation annuelle des ressources perçues et un nouveau calcul des participations familiales correspondantes.

LES STRUCTURES D'INFORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

Le RIF : la porte d'entrée des familles

En Mairie du 12^e, le Relais informations familles accueille, informe et oriente, en un même lieu, les familles du 12^e. Cette structure propose un accès personnalisé pour organiser la vie quotidienne, mener des démarches particulières ou faire valoir des droits. Le RIF est ouvert tous les jours de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30. En vue d'une meilleure information des familles sur les modes de garde, le RIF propose tous les mois, sauf en août, une réunion mensuelle d'informations ouverte à toutes les familles.

- **RIF de la Mairie du 12^e arrondissement**
130 avenue Daumesnil
01 44 68 12 12

La PMI

Dans le 12^e, 2 centres de protection maternelle et infantile (PMI) accueillent parents et enfants dès la sortie de la maternité et jusqu'à six ans.

Une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmière-puéricultrice, sage-femme, auxiliaire de puériculture, psychologue, psychomotricien,) propose des conseils de puériculture, des consultations médicales, des activités collectives de soutien à la parentalité et d'éveil de l'enfant. Une permanence de sages-femmes est aussi à l'écoute des femmes enceintes pour répondre aux questions relatives à leur grossesse. Des ateliers et activités collectives sont également proposées : préparation à la naissance, groupes d'échanges futurs parents, accompagnement à l'allaitement, éveil du tout-petit, massage du bébé, nutrition, lecture. L'équipe des centres vous renseigne sur le fonctionnement et les dates des prochains ateliers.

Le service social de Protection Maternelle et Infantile réalise des séances d'information collective destinées en priorité aux futurs parents (15 personnes maximum) les jeudis (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 14h à 16h. Les permanences et les séances d'information sont assurées par une assistante sociale, sur inscription auprès du secrétariat du service social de PMI (01 55 78 86 40).

- 1 rue Tourneux 75012 Paris
01 43 07 83 37
- 43 rue de Picpus 75012 Paris
01 43 41 51 26

LE CONSEIL DES PARENTS

Le conseil des parents réunit les parents élus des crèches municipales de l'arrondissement. Il permet à ceux-ci de pouvoir échanger avec les professionnels de la petite enfance et les élus sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants. Le Conseil des parents se réunit ainsi deux à trois fois par an en Mairie du 12^e.

L'ÉVEIL DES TOUT-PETITS

La Maison des Ensembles

La Maison des Ensembles propose des activités dédiées aux tous petits de 1 à 36 mois, notamment concernant la motricité, ainsi que des activités sportives et artistiques pour les enfants de 3 à 5 ans.

- 3/5 rue d'Aligre
01 53 46 75 10
maisondesensembles@laligue.org
www.ligueparis.org

La parenthèse

C'est un lieu d'accueil enfants/parents de 0 à 6 ans

- **Centre CAF**
295 rue de Charenton
01 43 07 49 10

Le Passage Des Tout-Petits

Géré par l'association CLAP (consultation et lieu d'accueil psychanalytique), le Passage des tous petits est un lieu d'accueil enfants-parents destiné aux enfants de moins de 5 ans et leurs parents. C'est un lieu de parole, d'échange et de rencontre où chacun peut venir passer un moment et où l'on peut aborder les questions de la vie quotidienne concernant la petite enfance, la maternité, la parentalité.

Sans rendez-vous, gratuit.

Lundi, jeudi, vendredi : 15h30 à 19h

Mercredi, samedi : 9h30 à 13h

- 24 passage Raguinot 75012 Paris
M° Gare de Lyon
01 70 69 47 53 / 06 98 39 93 59
association.leclap@gmail.com
clap-passagedestoutpetits.com

La ludothèque

C'est un espace qui a pour but de renforcer les liens parents-enfants à travers le jeu.

Deux mercredis par mois de 14 h à 17h.

- **Relais 59**
1 rue Hector Malot
01 45 43 20 82

L'espace solidaire de la Croix rouge

Dans cette structure, se trouve un Espace Bébé-Parents qui accueille gratuitement, tous lundis de 14h à 17h, des parents d'enfants de 0 à 24 mois, pour des échanges bienveillants et une écoute attentive.

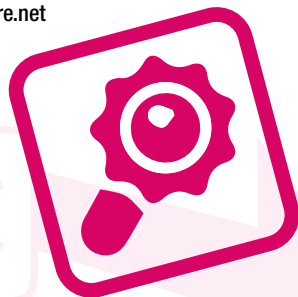
L'espace solidaire de la Croix rouge propose aussi des ateliers : massage parents-bébés, atelier cuisine pour bébé, formation IPSEN (Initiation Premiers Secours Enfants et Nourrissons). Les parents pourront également y profiter d'une baby boutique à prix solidaire.

- 18/20 rue Edouard Robert 75012 Paris
01 40 01 05 21
ddas-espace12.dd75@croix-rouge.fr

Môm'Frenay

Môm'Frenay propose un mode de garde artistique, complet et adapté pour les 4-11 ans.

- Place Henri Frenay 75012 Paris
01 43 41 84 71
momfrenay@momartre.com
www.momartre.net





LES ÉCOLES

- P14** L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE
- P16** LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES
- P19** L'EMPLOI DU TEMPS DES ÉLÈVES PARISIENS
- P20** LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
- P26** LA RESTAURATION SCOLAIRE

CHIFFRES-CLÉS

421
ÉCOLES

3 217

ENFANTS EN MATERNELLE

5 173

ENFANTS EN
ÉLÉMENTAIRE

50% 

D'ALIMENTATION DURABLE
DANS LES CANTINES
(BIO OU LABELLISÉ)



+ de 500

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
PROPOSÉES



+ de 1,5 million d'euros

D'INVESTISSEMENT
POUR L'ENTRETIEN ET LA
RÉNOVATION DES ÉCOLES

L'INSCRIPTION A L'ÉCOLE

Démarches d'inscription

L'inscription scolaire se fait par une personne exerçant l'autorité parentale au service Relais Informations Familles (RIF) qui vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30. Tous les enfants français et étrangers résidant ou domiciliés dans l'arrondissement peuvent être accueillis dès la rentrée à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans. Les inscriptions ont lieu à partir du mois de novembre jusqu'à fin janvier pour l'année scolaire suivante.

Pièces justificatives

- › Le livret de famille ou la copie intégrale d'acte de naissance de l'enfant
- › Le carnet de santé
- › Une pièce établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité) et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- › Un justificatif de domicile récent
- › Le cas échéant, si l'enfant était déjà scolarisé, le certificat de radiation de l'école précédente

Les situations particulières font l'objet d'un examen au cas par cas.

Muni du certificat d'inscription, vous êtes invité à vous rendre à l'école ou à l'une des écoles de secteur de l'enfant et à vous présenter à la directrice ou au directeur afin qu'il ou elle puisse procéder à l'admission définitive de l'enfant.

Sectorisation et dérogation

Le 12^e arrondissement compte 20 écoles maternelles, 21 écoles élémentaires et une école polyvalente (une école maternelle et une école élémentaire dirigées par un même directeur). Les élèves sont scolarisés dans les écoles publiques en fonction de leur lieu de résidence. A cette fin, un "périmètre scolaire" est défini pour chaque école par un ensemble de rues ou de tronçons de rues. En règle générale, une adresse correspond à une seule école. Parfois, un périmètre peut être commun à plusieurs écoles. Le cas échéant, des dérogations individuelles à cette sectorisation peuvent être accordées par la Mairie d'arrondissement. Celle-ci peut être amenée, en fonction des effectifs par classe, à proposer une autre école que celle du secteur par dérogation administrative.

VOS SERVICES EN LIGNE

Pour savoir de quelle école dépend votre enfant rendez vous sur : perimscsco.paris.fr

Pour consulter les cartes de sectorisation scolaire, rendez-vous sur : capgeo.sig.paris.fr/apps/secteurscolaire



Écoles maternelles publiques

13 rue ARMAND ROUSSEAU	01 43 44 77 27
167 rue de BERCY	01 46 28 95 58
28 rue de la BRECHE AUX LOUPS	01 43 43 54 50
16 rue CHARLES BAUDELAIRE	01 43 07 54 28
253 Bis avenue DAUMESNIL	01 55 78 21 45
70 av DAUMESNIL	01 43 43 96 88
42 av du Docteur ARNOLD NETTER	01 43 46 77 97
12 rue d'ARTAGNAN	01 43 46 72 08
15 rue ELISA LEMONNIER	01 43 43 66 91
7 rue JEAN BOUTON	01 44 74 32 45
40 rue JACQUES. HILLAIRET	01 40 19 91 42
2 pl LACHAMBEAUDIE	01 43 40 60 30
16 rue CARNOT	01 46 28 24 13
16 rue MARSOULAN	01 43 07 67 59
40 rue des MEUNIERS	01 43 43 43 30
47 rue de PICPUS	01 43 41 35 17
56 rue de PICPUS	01 43 43 30 60
33 rue POMMARD	01 46 28 52 55
59 rue de REUILLY	01 43 07 71 34
41 rue TRAVERSIERE	01 43 43 70 09

École polyvalente publique

16 rue Montempoivre	01 43 41 28 50
---------------------	----------------

Écoles élémentaires publiques

165 rue de BERCY	01 46 28 94 51
4 rue BIGNON	01 43 43 34 30
18 rue de la BRÈCHE AUX LOUPS	01 43 07 67 58
315 rue de CHARENTON	01 43 43 53 27
51 rue de CHARENTON	01 43 07 74 19
8 rue Charles BAUDELAIRE	01 43 07 44 71
253 ter av DAUMESNIL	01 55 78 21 50
40 bd DIDEROT	01 43 07 44 70
5 rue GERTY ARCHIMÈDE	01 56 95 08 00
83 rue du GÉNÉRAL MICHEL BIZOT	01 43 43 48 64
5 rue Jean BOUTON	01 44 74 32 40
10 A rue LAMORICIÈRE	01 46 28 24 14
8 B rue LAMORICIÈRE	01 46 28 24 15
19 rue MARSOULAN	01 43 07 77 39
56 A rue de PICPUS	01 43 43 39 22
56 B rue de PICPUS	01 43 43 11 39
4 rue POMMARD	01 43 07 58 76
27 rue de REUILLY	01 43 72 41 75
57 A rue de REUILLY	01 43 07 68 47
57 B rue de REUILLY	01 43 43 99 46
52 rue de WATTIGNIES	01 43 43 25 24

UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) EN ÉCOLE PRIMAIRE



Les Ulis, dispositifs destinés aux enfants en situation d'handicap, constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

En 2017-2018, deux écoles accueillent des ULIS : Wattignies et Lamoricière.

LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

L'école, un partenariat Ville-Etat

L'État a la responsabilité du recrutement des enseignants, des contenus de l'enseignement, des contrôles et de la sanction des études. C'est le Rectorat, en tant que représentant de l'État, qui décide des ouvertures ou des fermetures de classes pour l'école primaire. Il est également responsable du fonctionnement de tous les établissements scolaires de l'académie de Paris. Les Inspecteurs d'académie du premier degré (écoles élémentaires et maternelles) participent à la répartition des emplois et à l'évaluation des professeurs des écoles.

La Ville de Paris est chargée de la construction, de l'entretien, du fonctionnement matériel des écoles maternelles et élémentaires, des lycées municipaux et des écoles d'art ainsi que de la sectorisation des écoles maternelles et élémentaires. Elle assure également la gestion des professeurs de la Ville de Paris et des personnels non enseignants qui travaillent dans l'école (gardien, personnel animation et personnels de service). C'est elle qui s'occupe de l'équipement des écoles en jeux de cour et équipements sportifs, mobilier, rideaux, matériel audiovisuel, électroménager... Elle fournit également les produits d'entretien, la literie pour les dortoirs des écoles maternelles et approvisionne les écoles pour le compte des mairies d'arrondissement en papiers, crayons, livres de bibliothèque, matériel pédagogique... mais aussi en fournitures pour les arts plastiques, les activités manuelles, la musique, l'éducation physique et la motricité.

La Mairie du 12^e arrondissement partage avec la Ville de Paris une compétence matérielle : elle finance les fournitures scolaires, gère les crédits pour tous les travaux dans les écoles et réserve aux projets scolaires une partie de sa dotation à l'animation locale. De façon générale, la Mairie du 12^e donne son avis sur toutes les décisions relatives aux locaux scolaires. La Mairie d'arrondissement détermine en lien avec la Ville la sectorisation des écoles. Enfin, c'est auprès de la Mairie d'arrondissement que s'effectuent les inscriptions scolaires et les demandes de dérogation pour le 1^{er} degré.

LES PLUS DE LA VILLE DE PARIS POUR LES ÉCOLES

Des professeurs spécialisés pour les arts et le sport

Les professeurs de la Ville de Paris (PVP) sont recrutés sur concours organisés par la Ville de Paris et rémunérés par elle. Ils prennent en charge sur le temps scolaire les enseignements artistiques et sportifs dans les écoles élémentaires (une heure d'éducation musicale, une heure d'arts plastiques et une heure trente d'éducation physique et sportive). La natation est assurée en collaboration avec les éducateurs des activités physiques et sportives (EAPS).

Des directeurs déchargés de cours

Pour leur permettre de se consacrer pleinement à leurs fonctions (coordination, organisation, représentation) les directeurs ou directrices sont déchargés d'enseignement dans les écoles d'au moins cinq classes alors que le seuil de cette décharge est, dans le régime national, de 13 classes en maternelle et de 14 classes en élémentaire. La Ville de Paris rembourse à l'État le coût des professeurs chargés de les remplacer auprès des enfants dans les écoles comptant un nombre de classes inférieur au seuil de la décharge prévu par le régime national.



L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'inspecteur-trice de l'éducation Nationale chargé-e de circonscription est le-la supérieur-e hiérarchique des professeur-e-s des écoles. Il-elle gère administrativement et pédagogiquement les enseignant-e-s de la circonscription.

Inspection de l'éducation nationale
secteur 12-A3 Daumesnil
01 43 43 13 59

Inspection de l'éducation nationale
secteur 12 B Nation
01 43 44 05 71

La communauté éducative

Plusieurs catégories de personnels interviennent dans les écoles : directeurs et professeurs des écoles, professeurs de la Ville de Paris, animateurs, équipes médicosociales, agents de services, agents de la Caisse des Ecoles...

Si l'école est un lieu de socialisation, d'apprentissage et de transmission de connaissances, cette mission s'inscrit dans une démarche "co-éducative". Tant les parents que les enseignants ont un rôle à jouer, dans le respect des fonctions de chacun.

L'équipe pédagogique

- › le directeur/la directrice
- › les professeurs des écoles ou institutrices
- › les professeurs de la Ville de Paris, spécialisés en Education Physique, Musique et Arts Plastiques.
- › les membres du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) : ce service dépend de l'Education Nationale. Il est composé d'enseignants spécialisés qui s'entourent de psychologues scolaires et de rééducateurs en psychopédagogie.

Le personnel périscolaire et technique

- › les animateurs de la Ville de Paris : sous l'autorité du responsable éducatif ville (REV), ils assurent dans le cadre de leurs fonctions, l'encadrement et l'animation pendant le temps de midi et après la classe à 15h ou 16h30.
- › le personnel du service médico-social : l'assistante sociale et le médecin scolaire.
- › les gardiens des l'école, en charge de l'accueil, des entrées et sorties.
- › les agents techniques des écoles (ATE) : anciennement agents de services des écoles ils-elles ont en charge la propreté des locaux dans les écoles élémentaires.
- › les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) participent aux activités de la classe en collaboration avec les enseignant-e-s, animent des ateliers périscolaires, assurent l'entretien des locaux.
- › Les agents de la Caisse des Ecoles pour la restauration scolaire.

La place des parents

Les parents d'élèves occupent une véritable place au sein de la vie des établissements scolaires. Par le biais de leurs représentants élus, ils s'expriment au conseil d'école.

En outre, les parents disposent d'un important outil de dialogue : le carnet de correspondance. Y sont par exemple consignées les dates des vacances, les absences des professeurs, les sorties organisées, les visites médicales ainsi que les informations relatives au périscolaire. C'est l'outil privilégié pour demander un rendez-vous à l'enseignant.

D'autres outils d'information et de dialogue existent tels les livrets et bulletins, les réunions de classe, les panneaux d'affichage accrochés au mur de toutes les écoles...



CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, et détermine notamment le règlement intérieur et l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil d'école est composé du directeur de l'école, qui le préside, de l'ensemble des enseignants affectés à l'école, d'élus municipaux, du représentant de la Maire de Paris, des représentants élus des parents d'élèves et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles. Le responsable éducatif ville (REV) est invité au conseil d'école.

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement. Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école établit le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, de l'utilisation des moyens alloués à l'école, des conditions d'intégration des enfants en situation d'handicap, des activités périscolaires, de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

L'EMPLOI DU TEMPS DES ÉLÈVES PARISIENS



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
8h30 > 11h30	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11h30 > 13h30	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU RETOUR À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À LA MAISON
13h30 > 15h	CLASSE	CLASSE	POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS (AVEC UNE FIN À 18h OU 18h30)	CLASSE	CLASSE
15h > 16h30		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES			ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES
16h30 > 18h Élémentaire	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)
16h30 > 18h30 Maternelle					

LÉGENDE : TEMPS SCOLAIRE TEMPS PÉRISCOLAIRE

ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les activités à l'école maternelle

Des activités pour tous les enfants, adaptées à leur âge

Les temps périscolaires sont des moments éducatifs à part entière et sont habilités par l'Etat et la CAF. Le projet éducatif parisien associe tous les enfants, sans distinction. Il est placé sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un Responsable Educatif Ville (REV), l'équipe se compose d'agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) et d'animateurs. Leur qualification est réglementée (80% minimum d'agents titulaires ou en cours d'obtention du BAFA, du CAP petite enfance ou d'un diplôme équivalent et casier judiciaire vierge).

L'organisation des entrées et sorties, l'occupation des salles de classe et l'utilisation des matériels sont examinées par les Directeurs d'école et les REV.

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, goûters, centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial.

Pour faire calculer votre tranche tarifaire, vous devez vous adresser à la Caisse des écoles du 12^e arrondissement.

Espaces premiers livres (EPL) de 11h30 à 18h30

En application du plan lecture les espaces premiers livres fonctionnent gratuitement et disposent d'un fonds important complété chaque année. Des animateurs spécialement formés par le Centre de lecture de la Ville de Paris proposent aux enfants, à travers des activités ludiques, de découvrir les mots et les images.

La pause méridienne de 11h30 à 13h30

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants. La Ville veille à l'équilibre alimentaire des repas proposés et les animateurs incitent votre enfant à goûter tous les aliments proposés, sans pour autant le forcer.

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

Les activités sont adaptées aux rythmes scolaires et au développement de l'enfant.

Il est amené à découvrir et expérimenter au cours de sa scolarité :

- › le langage et l'expression
- › l'éveil artistique
- › l'éveil musical
- › l'éveil corporel
- › la découverte de son environnement
- › la socialisation
- › l'éducation à la santé
- › la découverte des 5 sens

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.



En petite et en moyenne section, les activités proposées aident l'enfant à se repérer dans son environnement et acquérir de l'autonomie. Afin de le mettre en confiance, il reste dans la classe et est pris en charge par les deux mêmes adultes toute l'année : une Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM) de la classe de votre enfant et un animateur. Les activités comportent 3 moments : un temps de jeu en autonomie indispensable à l'équilibre des enfants, un temps pour des activités d'éveil, un temps plus calme, en fin de séance (relaxation, contes, comptines chantées).

En grande section, les enfants changent d'ateliers chaque trimestre. L'accent est mis sur l'éducation motrice, l'expression corporelle, les activités artistiques. Des ateliers complémentaires d'initiation peuvent être proposés par des intervenants extérieurs et des visites peuvent être organisées à proximité de l'école (bibliothèque, musée, parc etc.).

Le goûter de 16h30 à 18h30

Votre enfant bénéficie d'une collation et d'activités de détente. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.

Les enfants peuvent quitter le goûter dès 17h30.

Les centres de loisirs maternels

Mercredi après midi de 13h30 à 18h30

Chaque école maternelle dispose d'un centre de loisirs. Des activités culturelles, sportives ou de plein air, variées et de nombreuses sorties sont organisées.

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 8 enfants. Les enfants peuvent être accueillis dans toutes les écoles de Paris.

Pendant les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent fréquenter le centre de loisirs à la demi-journée soit le matin, soit l'après-midi avec ou sans repas à la cantine.

Pendant les vacances estivales

Dès la fin de l'année scolaire et jusqu'à la rentrée des classes, les centres de loisirs d'été répartis dans tout Paris accueillent à la journée les enfants parisiens. Une occasion pour eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, espaces Nature, Séjours Aventure etc.).

Les activités à l'école élémentaire

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un REV (Responsable Educatif Ville), l'équipe se compose d'animateurs et d'intervenants extérieurs pour les ateliers. Leur qualification est réglementée. L'organisation des entrées et sorties, l'occupation des salles de classe et l'utilisation des matériels sont examinées par les directeurs d'école et les REV.

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, études, ateliers bleus et centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial.

La pause méridienne de 11h30 à 13h30

Le taux d'encadrement de la pause méridienne est de 1 adulte pour 18 enfants dans toutes les écoles.

> ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Bibliothèques-centres de documentation (BCD)

Les BCD disposent d'un fonds d'environ 1060 ouvrages, complété chaque année. Les élèves y apprennent à construire des histoires et à devenir des lecteurs actifs et créatifs. Elles sont ouvertes de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h. La BCD est également accessible aux enseignants et à leurs élèves pendant le temps scolaire.

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

L'élève choisit 2 ateliers par trimestre, dans le cadre d'un parcours de découverte à l'année.

Il est encadré par les équipes d'animation de la Ville, des personnels culturels et sportifs, des conservatoires, centres d'animation et bibliothèques ou des partenaires associatifs.

Le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 18 enfants. Chaque intervenant porte un badge l'identifiant. La Ville garantit l'équité entre les écoles. Pour les ateliers de proximité (bibliothèque, musée, parcs), des accompagnateurs assurent la sécurité des déplacements des enfants (gilet fluorescent).

Les études surveillées et ateliers bleus de 16h30 à 18h

Pendant les études surveillées, des enseignants et des animateurs aident l'enfant à réviser ses leçons. Celui-ci peut également bénéficier d'un atelier lecture gratuit dans les bibliothèques-centres de documentation. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 18 enfants dans l'ensemble des écoles élémentaires.

Les "Ateliers bleus" sont des ateliers d'initiation sportifs, artistiques et culturels assurés par des associations et des clubs sportifs sélectionnés par la Ville de Paris.

Les centres de loisirs élémentaires

Chaque école élémentaire dispose d'un centre de loisirs. Ils accueillent des enfants à 6 à 14 ans. Les enfants sont regroupés par tranches d'âges pour bénéficier d'activités adaptées. Les centres de loisirs proposent des activités périscolaires culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 12 enfants. Les enfants peuvent être accueillis dans n'importe quel centre de loisirs de Paris.

Le centre de loisirs le mercredi après-midi

Les centres de loisirs accueillent les enfants le mercredi après-midi.

Les centres de loisirs pendant les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent, pendant les petites vacances scolaires, fréquenter le centre de loisirs à la demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas à la cantine.

Les centres de loisirs pendant l'été

les centres de loisirs d'été accueillent à la journée les enfants parisiens. Une occasion pour eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, espaces Nature, Séjours Aventure,...)



PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN CENTRE DE LOISIRS

L'inscription au centre de loisirs

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, adapter encore mieux les activités aux différents âges des enfants et réduire le gaspillage alimentaire, la Ville de Paris a décidé de rendre obligatoire l'inscription aux centres de loisirs :

- pour les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires (petites et grandes)
- pour les centres de loisirs le mercredi après-midi

Calendrier des inscriptions pour les vacances scolaires

- **Automne** : entre le 25 septembre et le 9 octobre 2017
- **Fin d'année** : entre le 27 novembre 2017 et le 11 décembre 2017
- **Hiver** : entre le 22 janvier 2018 et le 5 février 2018
- **Printemps** : entre le 19 mars 2018 et le 3 avril 2018
- **Juillet et Août** : entre le 11 juin 2018 et le 25 juin 2018

La facturation des centres de loisirs repose sur les inscriptions et non plus sur la présence des enfants.

- Pour les vacances d'été, l'inscription se fait à la journée uniquement.
- Pour les autres vacances scolaires, l'inscription se fait à la journée ou à la demi-journée.
- Pour les mercredis après-midi, l'inscription est forfaitaire et porte sur la totalité des mercredis compris entre deux périodes de vacances (bimestre).
- Si votre enfant est inscrit au centre de loisirs mais ne vient pas, vous devrez payer l'inscription.
- Si votre enfant vient au centre de loisirs sans être inscrit, ou s'il est inscrit dans un centre mais qu'il va dans un autre, vous paierez 30% plus cher.

Pratique : toute la procédure d'inscription peut se faire en ligne grâce à Facil- Familles, téléservice de la Ville de Paris.

LES CENTRES DE LOISIRS À PARITÉ



Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis dans des centres de loisirs ordinaires ou des centres de loisirs à parité (CLAP) dont la moitié des effectifs est composé d'enfants non porteurs de handicap.

Le 12^e arrondissement dispose d'un centre de loisirs à parité élémentaire (6-13 ans) situé au 5 rue Gerty Archimède.



Les tarifs des activités périscolaires

Certaines activités sont payantes : cantine, études, goûters, ateliers bleus et centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial par la Caisse des Ecoles du 12^e. Ils sont valables du 1^{er} septembre au 31 août.

Les tarifs sont établis en fonction des ressources du foyer. La famille doit constituer un dossier unique de demande. Il est disponible en ligne sur le site mairie12.paris. Il peut aussi être retiré auprès de son école ou directement à la Caisse des Ecoles, 130 avenue Daumesnil. Pour une toute première demande, le dossier doit idéalement être renvoyé complet au mois de juin à la Caisse des Ecoles. Les activités périscolaires payantes sont établies selon des tarifs progressifs découpés en 10 tranches.

TARIFS	QUOTIENT FAMILIAL
1	≤ à 234 €
2	≤ à 384 €
3	≤ à 548 €
4	≤ à 959 €
5	≤ à 1 370 €
6	≤ à 1 900 €
7	≤ à 2 500 €
8	≤ à 3 333 €
9	≤ à 5 000 €
10	> à 5 000 €





Facil'familles à votre service



Facil'familles est un service de la mairie de Paris qui permet de faire en ligne des demandes d'inscription à certaines activités périscolaires et de recevoir une seule facture pour toutes les activités périscolaires (hors restauration scolaire). Avec facil'familles vous pouvez aussi choisir de payer ces activités soit par prélèvement automatique, soit par carte bancaire.

L'inscription à ce dispositif est automatique, dès l'inscription de votre enfant à la mairie, vos identifiants de connexion vous sont envoyés dans les quinze jours par courrier à votre domicile. Vous êtes ensuite libre d'utiliser ou non le service.

Les activités relevant du périmètre Facil'Familles sont facturées selon vos revenus : il est donc important de faire calculer tous les ans votre tranche tarifaire car cette dernière détermine les montants facturés mensuellement.

Facil' Familles : <https://teleservices.paris.fr/ffaxssl/>

- **Mission Facil'Familles**

Mairie de Paris
210 Quai de Jemmapes 75010 Paris
01 42 76 28 77

L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Structures du 12^e proposant de l'aide aux devoirs

- **Centre d'Animation Villiot**
36 quai de la Râpée
01 43 40 52 14 - villiot@claje.asso.fr
- **Centre CAF**
295 rue de Charenton
01 43 07 49 10 - www.caf.fr
- **Centre d'Animation Bercy**
51 Rue François Truffaut
01 40 01 95 58 - bercy@claje.asso.fr
- **Centre d'Animation Maurice Ravel**
6 avenue Maurice Ravel
01 46 28 23 45
- **Entraide scolaire Amicale**
(soutien scolaire à domicile)
www.entraidescolaireamicale.org
- **Maison des associations**
181 avenue Daumesnil
06 85 09 27 21
- **Môm'Frenay**
12 rue Jean Bouton
01 43 41 84 71 - www.momartre.net
- **Secours Populaire Français**
12 rue Montgallet
01 53 41 39 39 - contact@spf75.org
- **Relais 59**
1 rue Hector Malot
01 43 43 20 82 - www.csrelais59.org
- **La Camillienne**
12 rue des Meuniers
01 43 07 55 61 - www.lacamillienne.fr



LA RESTAURATION SCOLAIRE



La Caisse des Écoles du 12^e arrondissement de Paris propose chaque jour aux enfants, des menus spécialement étudiés pour assurer un équilibre nutritionnel adapté à leur bon développement.

La restauration scolaire joue aussi un rôle décisif dans la réalisation des objectifs du Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris.

L'inscription à la cantine pour votre enfant se fait auprès du directeur/directrice de l'école: il/elle vous remettra le dossier. Pour le calcul de votre tarif restauration scolaire rendez-vous sur : <http://mairie12.paris.caissedesecoles.accueil-famille.fr/maelispportail/module/home/>

Le dossier complet devra être déposé ou adressé par courrier à la Caisse des Ecoles. Une notification vous sera adressée mentionnant le tarif accordé ainsi qu'une date d'effet et d'expiration ; cette date est identique pour la cantine et le périscolaire.

Les tarifs

Il existe 10 tarifs pour la restauration scolaire, définis chaque année par le Conseil de Paris, son attribution se fait en fonction des revenus du foyer, sur la base du quotient familial calculé par la CAF. Les tarifs de restauration scolaire s'appliquent à toutes les écoles maternelles et élémentaires, ainsi qu'aux collèges. Ils ne correspondent qu'à une partie du coût réel du repas. La Ville de Paris participe également au financement par le biais d'une subvention versée à la Caisse des écoles.

Paiement des repas scolaires :

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique en téléchargeant le formulaire sur : <http://mairie12.paris.caissedesecoles.accueil-famille.fr> et en renvoyant le dossier complet à la Caisse des Ecoles du 12^{ème} - 130 avenue Daumesnil 75012 Paris - ou le déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (au 2^{ème} étage de la Mairie).

Vous pouvez aussi régler la facture de la cantine par chèque ou espèces auprès du responsable de l'école de votre enfant.

Les repas

La Caisse des Ecoles du 12^e produit environ 10 000 repas chaque jour, soit près de 1 400 000 repas par an, grâce à 12 cuisines de production qui confectionnent chacune de 250 à 1 700 repas par jour.

La production est faite sur place ou fait l'objet de portage en liaison chaude. Les menus sont élaborés par le responsable alimentaire de la Caisse des Ecoles en collaboration avec les chefs de cuisine. Ils respectent chaque jour les équilibres alimentaires et privilégient la diversité et la saisonnalité des denrées.

Dans le 12^e arrondissement, depuis septembre 2016, 50% des denrées servies sont issues de l'alimentation durable (bio, label, pêche durable).

NOUVEAUTÉ

Depuis la rentrée 2017, l'accueil de la Caisse des écoles se fait au sein du Relais informations famille (RIF) situé au rez-de-chaussée de la Mairie du 12^e. Les horaires d'ouverture sont élargis avec un accueil en continu de 8h30 à 17h du lundi au vendredi.

- **La Caisse des écoles du 12^e**
130 avenue Daumesnil
01 44 74 33 80
contact@cdeparis12.fr



LES COLLÈGES

- P28** LE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES
- P29** L'INSCRIPTION AU COLLÈGE
- P30** SECTORISATION, DÉROGATION, AFFECTATION



CHIFFRES-CLÉS



COLLÈGES PUBLICS
DANS LE 12^E



COLLÈGES ONT LEUR
REPAS FOURNIS PAR
LA CAISSE DES ÉCOLES
DANS LE 12^E



+ de 900 000 euros
D'INVESTISSEMENT
POUR L'ENTRETIEN ET LA
RÉNOVATION DES COLLÈGES

FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES



État, Mairie de Paris : le partage des rôles

La Mairie de Paris

La Mairie de Paris a en charge la construction, le fonctionnement, l'entretien et l'équipement des collèges (ainsi que de certains lycées-collèges). Elle exerce aussi des compétences portant sur la sectorisation, la restauration scolaire ainsi que le recrutement et la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges.

La Mairie de Paris attribue à chaque collège une dotation qui permet de subvenir aux dépenses pédagogiques et au fonctionnement quotidien de l'établissement.

Elle fournit les mobiliers et matériels (informatiques notamment). Elle finance également des projets éducatifs et des voyages organisés à l'initiative des collèges. Les fournitures courantes (papeterie, etc.) sont à la charge des familles.

La Mairie de Paris détermine les modalités générales d'exploitation de la restauration scolaire dans le second degré, mais chaque collège en assure directement la gestion pour son propre compte. Elle fixe les tarifs qui, depuis la rentrée 2010, sont uniformes sur l'ensemble de Paris et calculés selon les revenus des familles.

Elle détermine enfin le secteur de recrutement de chaque collège (la sectorisation). C'est ainsi que les élèves sont orientés vers un établissement déterminé en fonction de leur lieu de domiciliation, mais l'affectation de chaque élève relève de l'Etat (via l'académie de Paris).

La place de l'État

L'État a la responsabilité nationale des contenus de l'enseignement, des contrôles et de la sanction des études. Les manuels scolaires au collège sont également pris en charge par l'Etat.

Le rectorat, en tant que représentant de l'État, détermine le nombre d'heures d'enseignement affectées aux collèges (dotation horaire globale, DHG) et nomme les enseignants.

Le recteur d'académie, chancelier des universités, est responsable du fonctionnement de tous les établissements scolaires de l'académie de Paris.

L'inspecteur d'académie pour le secondaire a la charge de la vie scolaire, de la gestion des postes, de la répartition des moyens d'enseignement, de l'affectation des élèves.

Le 12^e arrondissement compte 7 collèges publics sur son territoire.

Les collèges publics

- **Georges Courteline**
48 avenue du docteur Arnold Netter
- **Germaine Tillion**
8 avenue Vincent d'Indy
- **Guy Flavien**
6 rue d'Artagan
- **Jean-François Oeben**
21 rue de Reuilly
- **Jules Verne**
20 rue de la Brèche-aux-Loups
- **Paul Valery**
38 boulevard Soult
- **Paul Verlaine**
167 rue de Bercy

L'INSCRIPTION AU COLLÈGE



Démarches d'inscription

Élève inscrit en CM2 dans une école élémentaire publique parisienne

Dans le cadre de la préparation de la rentrée de votre enfant en classe de 6^{ème}, le directeur de son école vous accompagne dans toutes les démarches rattachées à l'affectation de votre enfant en collège. C'est lui qui vous informe sur la nécessité de signaler tous changements d'adresse. Si cela est le cas vous devez vous rendre à la mairie d'arrondissement de votre nouveau domicile. Il vous sera délivré un certificat d'inscription qui devra être remis au directeur d'école.

Élève inscrit en CM2 dans une école élémentaire privée sous contrat à Paris

Les directeurs d'écoles privées sous contrat adressent à l'ensemble des familles d'élèves inscrits en CM2 un dossier d'inscription pour la rentrée prochaine. Celui-ci sera à remettre au directeur d'école ou à envoyer au rectorat de Paris à l'adresse suivante :

- **Rectorat de l'académie de Paris**
Division de la vie de l'élève
Bureau DVE1 - Collège
12 boulevard d'Indochine 75019 Paris

Inscriptions en 6^{ème} en cours d'année scolaire

Vous emménagez à Paris et vous souhaitez inscrire votre enfant en classe de 6^{ème}, vous devez justifier d'une résidence principale à Paris.

Élève issu d'un établissement public hors académie ; d'un établissement privé sous contrat à Paris ; d'un établissement privé sous contrat hors académie :

vous devez télécharger le dossier d'inscription de l'année en cours sur le site de l'Académie de Paris et le renvoyer dans les plus brefs délais. Le dossier sera étudié et une affectation vous sera proposée le plus rapidement possible en fonction et dans la limite des places vacantes dans le collège.

Pour tout renseignement concernant l'inscription au collège, rendez vous sur www.ac-paris.fr

ULIS AU COLLÈGE



Les élèves porteurs de handicap sont scolarisés dans des petites unités comprenant au maximum 12 élèves, encadrés par des enseignants spécialisés, mais, pour certains enseignements, ils sont intégrés à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins.

En 2017-2018 : Guy Flavien, Jean-François Oeben et Jules Verne.

SECTORISATION, DÉROGATION, AFFECTATION

Sectorisation

L'affectation dans le collège de secteur est automatique. La sectorisation des collèges relève, depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004, du Conseil de Paris. Elle demeure en vigueur.

Cependant, les affectations et les dérogations sont sous la responsabilité de l'Académie de Paris.

Les cas particuliers de demande d'affectation dans un collège à recrutement spécifique concernent :

- › la classe à double cursus pour l'enseignement artistique,
- › les sections internationales,
- › les sections sportives,
- › les sections d'enseignement général et professionnel adapté.

VOS SERVICES EN LIGNE

Pour savoir de quelle école dépend votre enfant rendez-vous sur : perimsco.paris.fr

Pour consulter les cartes de sectorisation scolaire, rendez-vous sur : capgeo.sig.paris.fr/apps/secteurscolaire

Dérogation de secteur

Une dérogation est une procédure administrative liée à l'assouplissement de la carte scolaire mise en œuvre uniquement pour les élèves issus des classes de CM2. Elle est de la compétence du Rectorat, selon un cadre précis, elle est accordée selon des motifs prioritaires ou indicatifs par dispositions ministérielles.

Pour les élèves en CM2 inscrits dans une école élémentaire publique ou privée sous contrat parisienne, le formulaire de demande de dérogation est à retirer et à retourner auprès de la direction de l'école élémentaire à partir du mois de février où est scolarisé votre enfant.

Pour les élèves en CM2 (emménageant sur Paris) inscrits dans une école élémentaire (publique, privée sous contrat, ou hors contrat) hors académie de Paris, le formulaire de demande de dérogation est à retirer et à retourner auprès du rectorat de Paris.

Consultation du résultat de l'affectation et inscription en 6^{ème}

À partir du mois de juin vous pourrez consulter l'affectation de votre enfant sur le site internet de l'académie de Paris. Le lien sera mis en ligne à cette période. L'affectation doit être impérativement confirmée par l'inscription pour garantir la place de votre enfant au sein de l'établissement.

Cette confirmation est validée par les formalités d'inscription à effectuer auprès du secrétariat du collège d'affectation. Pour rappel, les affectations sont de la compétence du Rectorat.



AU-DELÀ DE L'ÉCOLE

P32 LES CENTRES D'ANIMATION

P34 LE CONSERVATOIRE PAUL DUKAS

P35 LES BIBLIOTHÈQUES

CHIFFRES-CLÉS

1 300

ÉLÈVES AU
CONSERVATOIRE
PAUL DUKAS

6

CENTRES D'ANIMATION
DANS LE 12^E

3

BIBLIOTHÈQUES
DANS LE 12^E

LES CENTRES PARIS ANIM'

Les centres d'animation font bénéficier aux habitant-e-s du 12^e d'une large palette d'activités culturelles, sportives et artistiques. Grâce à une politique tarifaire modulée et solidaire, tous les habitant-e-s peuvent profiter de la richesse des activités proposées.

Les centres Paris Anim' du CLAJE

Avec des activités destinées aux enfants à partir de 2 ans et jusqu'à l'âge adulte, l'offre des centres d'animation CLAJE est très diversifiée :

- › Activités manuelles : arts plastiques, ateliers graphiques, couture, dessin
- › Activités sportives : sports collectifs, badminton, escalade, gym, arts martiaux
- › Arts du spectacle : cirque, théâtre, comédie musicale, éveil, improvisation
- › Danse : classique, contemporaine, modern' jazz, africaine, orientale, barre au sol, hip hop, breakdance, éveil corporel
- › Jeux de l'esprit : échecs
- › Langues : anglais, mandarin, langue des signes française, français langue étrangère
- › Mise en forme : gym, afro gym, body-boxe, step, stretching, yoga, zumba
- › Musique : piano, violon, alto, violoncelle, clarinette, batterie, guitare, flûte, saxophone, chant, musiques du monde, rock, pop, soul, éveil, formation musicale
- › Techniques et sciences : musique assistée par ordinateur, photo numérique, vidéo/court-métrage, atelier scientifique

Les activités ont lieu toutes les semaines, sauf pendant les vacances scolaires où des stages sont proposés et font l'objet d'une autre inscription.

Toutes les activités des centres d'animation sont consultables sur www.quefaire.paris.fr.

Il est possible de se renseigner en temps réel sur le nombre de places disponibles pour chaque créneau d'activité sur www.claje.asso.fr.

Pour s'inscrire, il suffit de vous présenter au centre d'animation où l'activité choisie est proposée, avec l'ensemble des pièces justificatives nécessaires, à savoir :

- › La notification des tranches tarifaires de la Caisse des écoles (la plus récente)
- › Une attestation de Quotient Familial de la CAF (moins de 3 mois)
- › Le dernier avis d'imposition sur les revenus
- › Un certificat médical (pour toute activité physique)

Il s'agira alors de régler l'inscription (chèque, espèces ou carte bancaire). Les tarifs sont calculés en fonction de la composition et des ressources de chaque foyer, de l'âge et de la durée des activités. Vous pouvez effectuer vos calculs sur le simulateur du site internet du CLAJE : www.claje.asso.fr/tarifsdesactivites

Pour toute information concernant les dispositions "Accessibilité et handicap", veuillez contacter chacun des centres.

- **Centre d'animation Bercy**
51 rue François Truffaut 75012 Paris
01 40 01 95 58
bercy@claje.asso.fr
<http://www.claje.asso.fr/bercy>
- **Centre d'animation Villiot-Rapée**
36 quai de la Rapée 75012 Paris
01 43 40 52 14
villiot@claje.asso.fr
<http://www.claje.asso.fr/villiot-rapee>
- **Centre d'animation Montgallet**
4 passage Stinville 75012 Paris
01 43 41 47 87
montgallet@claje.asso.fr
<http://www.claje.asso.fr/montgallet>
- **Centre d'animation Reuilly**
19 rue Antoine - Julien Hénard 75012 Paris
01 40 02 06 60
reuilly@claje.asso.fr
<http://www.claje.asso.fr/reuilly>
- **Annexe Erard (Paris-Ateliers)**
10 rue Erard 75012 Paris
01 44 74 00 25
<http://www.claje.asso.fr/erard>

Les centres Paris Anim' de la Ligue de l'enseignement

Le centre d'animation Maurice Ravel est géré par la Ligue de l'enseignement dans le cadre d'une délégation de service public. Il a pour but de favoriser la découverte et l'apprentissage par la pratique d'activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs.

Pour les enfants et les adolescents, vous trouverez notamment les activités suivantes :

- › Sport : tennis, escrime, boxe française, karate, judo, taekwondo, baby-karaté, baby-gym
- › Arts de la scène : théâtre, éveil théâtral, improvisation, comédie musicale, magie, clown moderne
- › Danse : danse classique, hip-hop, danse moderne, capoeira, danse orientale, ethnic Jazz, danse et percussions corporelles, danses latines, street dance, freestyle, reggaeton
- › Musique : chant et percussions corporelles, jardin musical, initiation musicale, solfège, chanson
- › Arts : arts plastiques, bande-dessinée, BD-Mangas
- › Ateliers manuels : "jardinage écologique", "naturaliste en herbe", atelier tricot, couture
- › Apprendre : anglais, arabe, chinois, japonais, atelier de français, aide scolaire, échecs, atelier informatique "L'art du conte"

Les activités ont lieu toutes les semaines, sauf pendant les vacances scolaires où des stages sont proposés et font l'objet d'une autre inscription. Toutes les activités sont consultables en ligne sur le site internet du centre. Les tarifs à l'inscription sont fixés selon le Quotient Familial (il est nécessaire de fournir en priorité la notification de tranche tarifaire de la Caisse des écoles, ou une attestation de la CAF, le cas échéant votre dernier avis d'imposition).

- **Centre d'animation Maurice Ravel**
6 avenue Maurice Ravel 75012 Paris
01 44 75 60 14

La Maison des Ensembles est un centre d'animation Paris Anim' également géré par la Ligue de l'enseignement. La Maison propose de nombreuses activités de loisirs pour tous les âges, à pratiquer à l'année et en stages pendant les vacances (sports, arts graphiques, numériques, musique...).

En lien avec les associations du 12^e et particulièrement du quartier Aligre-Gare de Lyon, la Maison des Ensembles est avant tout un lieu de rencontres, d'échanges, proposant un espace aux associations parisiennes. L'Espace Jeunes de la Maison des Ensembles est un lieu de rencontres pour les 12-30 ans, organisant très régulièrement des soirées, des débats, des projections, des échanges européens... L'Espace Jeunes aide aussi les 12-30 ans dans la réalisation de leurs projets, proposant un accompagnement dans leurs différentes procédures.

Le Studio 21 de la Maison des Ensembles, ouvert à tous les courants musicaux et styles d'expression artistique, accueille amateurs et semi-professionnels pour des répétitions et enregistrements sonores. Le Studio 21 accueille aussi des artistes en résidence : les dossiers de candidature sont à demander par mail à mdeson@ligueparis.org

- **Maison des Ensembles**
3-5 rue d'Aligre 75012 Paris
01 53 46 75 10



LE CONSERVATOIRE PAUL DUKAS

Le Conservatoire Paul Dukas propose aux enfants du 12^e près de 70 disciplines en musique, en danse et en art dramatique, enseignées par 90 professeurs. L'auditorium de 200 places est l'espace de nombreuses représentations de musique, de danse et de théâtre des élèves, mais aussi des projections, des conférences (programme disponible au Conservatoire). En 2016, près de 1500 élèves suivent leurs cours au Conservatoire, qui a développé des filières et ateliers nouveaux :

- **Musique** : instruments à bois (flûte, hautbois, clarinette, saxophone...), cuivres (cor, trompette, trombone...), percussions, claviers (piano, orgue...), instruments à cordes (violon, violoncelle, alto, guitare, harpe, contrebasse), instruments anciens, instruments traditionnels, disciplines vocales, pratiques instrumentales collectives, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles, formation musicale, culture et création...
+ **Nouveautés** : éveil en musique et danse pour les grandes sections maternelles, des classes d'initiation supplémentaires, une filière voix, un Brass Band, un atelier de musique assistée par ordinateur, une classe de composition de musique à l'image
- **Danse** : danse classique, danse contemporaine, danse hip-hop, danse de claquettes, danse de caractère, improvisation, cours de pointes, danses anciennes, culture chorégraphique, analyse du mouvement...
+ **Nouveauté** : un cursus danse jazz (cycles 1 et 2)

- **Art dramatique** : théâtre contemporain, arts de la marionnette et théâtre d'objets, atelier vocal, conte, danse, claquettes, diction, chant, écriture dramatique, expression corporelle, formation rythmique, mime et expression corporelle, posturologie...

+ **Nouveautés** : un atelier « comédien face à la caméra », un atelier vidéo, un atelier mise en scène

Toutes les modalités d'inscription pour les enfants débutants se trouvent sur :
www.paris.fr/conservatoires

Les non-débutants doivent s'inscrire à des tests d'entrée qui ont lieu en septembre, par mail à l'adresse suivante : cma12-tests@paris.fr

Les droits de scolarité sont calculés en fonction du quotient familial.

- **Conservatoire Paul Dukas**
51 rue Jorge Semprun
53 rue du Charolais 75012 Paris
01 43 47 17 66

Accessible aux personnes à mobilité réduite, déficientes auditives et déficientes mentales.

LES BIBLIOTHÈQUES



Bibliothèque jeunesse Diderot

La bibliothèque jeunesse Diderot est ouverte à tous mai est destinée en priorité aux enfants et adolescents.

Située dans le quartier Aligre-Gare de Lyon, elle propose une grande diversité d'ouvrages pour un public jeune et adolescents : albums pour les 0-6 ans, romans, contes, bandes dessinées, revues...

Cette bibliothèque propose également de nombreuses activités jeunesse : expositions, ateliers, clubs lecture, ainsi qu'une activité "l'heure du conte" chaque mercredi (hors vacances scolaires) pour les 0-3 ans et un samedi par mois pour les 3 ans et plus !

L'inscription, renouvelable annuellement, se fait sur simple présentation d'une carte d'identité et en présence des responsables légaux pour les mineurs.

• Horaires

Mardi, Jeudi, Vendredi :

de 16h30 à 18h30

Mercredi et Samedi : de 10h
à 13h puis de 14h à 18h

Vacances scolaires :

Mardi au Samedi : de 14h à
18h

42 avenue Daumesnil

75012 Paris

01 43 40 69 94

bibliotheque.diderot@paris.fr

Métro : Gare de Lyon

Bibliothèque Saint-Eloi

Intégrée au réseau des Pôles sourds de la Ville de Paris, la bibliothèque Saint Eloi propose, en plus d'une offre dense (romans, documentaires, bandes dessinées, CDs de textes lus, presse, DVDs, etc), une grande diversité d'ouvrages et de documents consacrés au monde des personnes déficientes auditives ainsi qu'une initiation à la langue des signes. Un accueil spécialisé en Langue des Signes Française (LSF) est prévu pour les personnes sourdes et malentendantes.

La particularité de cette bibliothèque réside aussi dans son "Pôle langues" grâce auquel sont mis à disposition des méthodes d'apprentissage pour 120 langues différentes et des ouvrages en allemand, anglais, espagnol et italien.

• Horaires

Mardi, Jeudi, Vendredi :

de 14h à 19h

Mercredi : 10h à 19h

Samedi : de 10h à 18h

23 rue du Colonel Rozanoff

75012 Paris

01 53 44 70 30

bibliotheque.saint-eloi@paris.fr

Métro : Reuilly-Diderot

Médiathèque Hélène Berr

L'ancienne bibliothèque Picpus propose des collections très diversifiées.

Dans un espace de plus de 2100 m² sur 6 étages, l'usager y trouvera une offre complète d'ouvrages, bandes dessinées, mangas, revues, CD, DVD, livres sonores et documentaires, adressés aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Au total 125 000 ouvrages sont mis à la disposition du public. Les collections musicales de la médiathèque sont particulièrement fournies, Hélène Berr étant l'un des 4 pôles musicaux des médiathèques parisiennes. Une programmation culturelle faite de conférences, rencontres, concerts, débats, spectacles, expositions et lectures, rythme le calendrier de ce lieu d'échanges et d'ouverture du 12^e arrondissement.

• Horaires

Mardi, Jeudi et Vendredi :

de 13h à 19h

Mercredi : de 10h à 19h

Samedi : de 10h à 18h

70 rue de Picpus

75012 Paris

01 43 45 87 12

mediatheque.helene-berr@paris.fr

Métro : Nation, Daumesnil, Bel-air



Mairie du 12^e - 130, avenue Daumesnil - 75012 Paris - Tél. : 01 44 68 12 12